

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU JEUDI 19 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2017.

Présents : Mesdames Odile COURCHELLE, Pascale PETTAVINO, Nadine POINT, Ginette ROCHEDY et Marie-Noëlle ROCHEDY, et Messieurs Robert ARNAUD, Daniel BARBAROSSA, Marc BARD, Bernard BETRANCOURT, Francis RIOU et Bruno ROUX, formant la majorité des membres en exercice.

Absent avec pouvoir : Monsieur Jean-Pierre BRET avec pouvoir à Monsieur Robert ARNAUD.

Absents excusés : Madame Amandine GRAY et Monsieur Thomas SOUBEYRAND.

Absente : Madame Lucile FOROT.

Madame Marie-Noëlle ROCHEDY a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 20 décembre 2016.

Finances Locales

Budget principal - Décision modificative n° 3

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative n° 3 suivante concernant le budget 2016 de la commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement section investissement		11 500.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		11 500.00 €		
R 722 : Immobilisations corporelles				11 500.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				11 500.00 €
Total		11 500.00 €		11 500.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2138-135 : La Source		2 700.00 €		
D 2313-136 : Les Essentielles		8 800.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		11 500.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				11 500.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				11 500.00 €
Total		11 500.00 €		11 500.00 €
Total Général		23 000.00 €		23 000.00 €

Budget "Eau-Assainissement" - Décision modificative n° 2

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 suivante concernant le budget "Eau-Assainissement" 2016 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 628 : divers		20 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		20 000.00 €		
D 621 : Personnel extérieur au service	20 000.00 €			
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés	20 000.00 €			
D 023 : virement à section investis.		4 600.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		4 600.00 €		
R 722 : Immobilisations corporelles				4 600.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section				4 600.00 €
Total	20 000.00 €	24 600.00 €		4 600.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.		4 600.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		4 600.00 €		
R 021 : Virement section fonctioint				4 600.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				4 600.00 €
Total		4 600.00 €		4 600.00 €
Total Général		9 200.00 €		9 200.00 €

Budget principal - Dépenses nouvelles année 2017

En application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les dépenses d'investissement suivantes pouvant être engagées début 2017 sur le budget principal de la commune, sachant que cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

• Dépenses d'investissement budgétisées en 2016	2.095.099,00 €
- chapitre 16 "Remboursement des emprunts"	- 57.409,00 €
TOTAL	2.037.690,00 €

• **Plafond des dépenses nouvelles autorisées avant le vote du Budget Primitif 2017 :** **509.422,50 €**

• **Liste des dépenses nouvelles :**

<u>Article/Opération</u>	<u>Libellé</u>	
2184 - 134	"Mobilier"	3.100,00 €
2188 - 134	"Autres Immobilisations corporelles"	4.900,00 €
2313 - 134	"Immob. corporelles en cours - Constructions"	1.000,00 €

Convention avec la Radio Des Boutières

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention proposée par la Radio Des Boutières pour l'année 2017, visant à assurer la diffusion de larges messages publicitaires pour toutes les manifestations importantes se déroulant à l'échelle communale, moyennant une participation financière forfaitaire fixée à 465 €.

Subvention pour classe de découverte

Madame Pascale PETTAVINO soumet au Conseil municipal la demande d'aide financière présentée par l'équipe enseignante de l'école de Désaignes, en vue d'un projet de classe de découverte "Musique/Cirque" au centre Musiflore de Crupies (Drôme) auquel participeraient 2 classes d'enfants CE/CM du 29 mai au 2 juin 2017.

Pour ce projet, estimé à environ 14.700 €, l'équipe enseignante sollicite une subvention communale à hauteur de 4.000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir ce projet de classe de découverte et s'engage à verser à la Coopérative scolaire de Désaignes la somme de 4.000 €.

Eau-Assainissement

Diagnostic et schéma directeur d'alimentation en eau potable - Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 décembre 2016 approuvant le projet de Diagnostic et Schéma Directeur d'alimentation en eau potable de la commune et sollicitant l'aide des divers financeurs. Il précise que ce projet pourrait notamment bénéficier d'une aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2017 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), et que son plan de financement prévisionnel est le suivant :

- DEPENSES

• Etude	47 280,00 € HT
• Travaux liés au diagnostic	44 800,00 € HT
Total estimé à	92 080,00 € HT

- RECETTES

• Subvention Etat (DETR) ou Conseil Départemental (30%)	27 624,00 €
• Subvention Agence de l'Eau (50%)	46 040,00 €
• Autofinancement communal (20%)	18 416,00 €
Total	92 080,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus pour le projet de Diagnostic et Schéma Directeur d'alimentation en eau potable de la commune, sollicite une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 (D.E.T.R.) à hauteur de 30%, sollicite également une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau.

Domaine et Patrimoine

Nouvelles conditions de la vente de l'ancienne école de l'Hermet

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2015-36 du 28 mai 2015 acceptant le principe de la cession de l'ancienne école de l'Hermet, propriété communale cadastrée E 929 d'une superficie de 668 m²,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2015-72 du 19 novembre 2015 définissant les conditions de cette vente, et fixant notamment le prix de vente à 70.000€ net vendeur,

Considérant qu'à ce jour la commune n'a eu aucune proposition d'achat,

Considérant que le bien continue de se dégrader,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de redéfinir un prix de vente plus adapté.

Monsieur Bruno ROUX, conseiller municipal, ne participant pas aux débats ni au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nouveau prix de vente de cette propriété communale, à 50.000 € net vendeur, et de la mettre en vente auprès d'agences immobilières, sans mandat exclusif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.